

Strasbourg, 12 février 2015

Réseau GDS, la SERS et la Caisse des Dépôts créent un nouvel acteur expert de la rénovation énergétique des bâtiments : EnerD2

Deux sociétés d'économie mixte strasbourgeoises, l'énergéticien Réseau GDS et la société d'aménagement SERS, s'associent avec la Caisse des Dépôts pour créer EnerD2, une nouvelle entité dédiée à la performance énergétique des bâtiments. Ce nouvel acteur local se positionne comme un interlocuteur privilégié des collectivités et des bailleurs sociaux, confrontés à la problématique complexe de la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti et de son financement. C'est la première fois en France qu'un tel partenariat local se forge autour de l'un des outils clés de la transition énergétique : le Contrat de Performance Energétique.

La création d'**EnerD2**, filiale à parts égales de Réseau GDS, opérateur local du réseau de gaz naturel et de réseaux de chaleur, et de la SERS, société d'aménagement étroitement liée aux collectivités territoriales, est le fruit de la stratégie du Pôle de l'Energie Publique de Strasbourg qui répond aux objectifs de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg sur le terrain de la transition énergétique. Pour chaque volet du Plan Climat Energie territorial, les collectivités souhaitent en effet optimiser les synergies pour atteindre plus rapidement les objectifs visés.

Avec l'appui de la Caisse des Dépôts qui entre à son capital à hauteur de 30%, EnerD2 se positionne comme un partenaire local de référence, particulièrement dans le cadre de projets de rénovation énergétique mettant en œuvre le dispositif des Contrats de Performance Energétique. Une démarche tripartite innovante et inédite en France à cette échelle. Olivier Bitz, Président de Réseau GDS estime que « *EnerD2 est un outil innovant au service de la transition énergétique de notre territoire : c'est la mission de Réseau GDS d'y contribuer activement.* »

En droite ligne avec le positionnement de Réseau GDS dans la transition énergétique

Dès 2010, la SEM Réseau GDS s'est dotée d'une feuille de route volontariste, étroitement liée aux objectifs du Plan Climat Energie de la Ville et Eurométropole de Strasbourg. Cette stratégie de développement est fondée sur trois axes de progression vers un modèle énergétique local responsable et durable : l'efficacité énergétique du réseau de distribution de gaz naturel et des réseaux de chaleur, la performance énergétique des bâtiments et le développement des filières locales d'énergies renouvelables. En apportant 35% du capital de la nouvelle société EnerD2, Réseau GDS concrétise sa vision dans ce qui constitue aujourd'hui l'un des enjeux majeurs de la transition énergétique des territoires, la rénovation du patrimoine bâti énergivore. L'engagement de Réseau GDS dans cet important projet d'entreprise s'appuie sur les compétences de ses propres équipes, en synergie avec celles de GIE, sa filiale d'installations énergétiques, et d'Energival, son bureau d'études énergétiques.

La SERS à l'origine de la création d'enerD2

Né du constat que la transition énergétique ne se joue pas uniquement sur le bâti neuf et dans les écoquartiers, mais que l'enjeu de l'impact environnemental des émissions de gaz à effets de serre se situe dans la capacité à traiter le patrimoine bâti existant, la SERS, acteur majeur de la fabrication du cadre de vie et de la ville ne pouvait rester insensible aux enjeux de la transition énergétique. La SERS, aménageur, participe dans ses opérations à la recherche et au développement de solutions innovantes qui pourront être généralisées.

Très engagée depuis de nombreuses années dans le développement durable dans tous ses actes de construire, la SERS s'est rapprochée de RGDS et de la Caisse des Dépôts pour créer et développer un outil adapté aux attentes de ses clients publics et privés.

Les ressources économiques n'étant pas extensibles, il convient de cibler les actions qui seront plus efficaces dans le bâti ancien que dans le bâti neuf. Recourir à EnerD2 pourra permettre une valorisation du patrimoine par une amélioration des consommations énergétiques.

La Caisse des Dépôts, partenaire des sociétés d'économies mixtes

En participant à la création de la société EnerD2, la Caisse des Dépôts affirme sa volonté d'accompagner les territoires dans le nouveau défi énergétique et environnemental.

Elle s'est fixée comme priorité stratégique d'être aux côtés des collectivités pour mettre en œuvre la transition énergétique et écologique, en contribuant à son financement par des mécanismes économiques innovants, et en développant les économies d'énergies. Ces deux objectifs sont incarnés par EnerD2, dont l'action s'inscrit dans celle de la Caisse des Dépôts, en associant sobriété énergétique du patrimoine bâti et développement des énergies alternatives.

La Caisse des Dépôts est un partenaire historique des sociétés d'économies mixtes SERS et Réseau GDS qu'elle accompagne dans cette initiative pour la rénovation énergétique des bâtiments.

EnerD2, un interlocuteur unique et multi-compétent pour les porteurs de projets

Réseau GDS, la SERS et la Caisse des Dépôts sont fortes d'un savoir-faire complet dans l'audit énergétique du bâti existant, dans l'étude d'optimisation énergétique in extenso, la mesure des résultats, la conduite et le suivi des travaux, et bien entendu leur financement. Grâce à ce savoir-faire complet, EnerD2 sera en mesure de proposer des **Contrats de Performance Energétique** avec, le cas échéant, un mécanisme de tiers investissement assorti d'une **garantie de résultats**. Cette offre portée par une entreprise ancrée localement intégrant toutes les compétences nécessaires à la conception, à l'exécution et au suivi des Contrats de Performance Energétique, s'adresse donc en priorité aux collectivités locales, aux bailleurs sociaux, et plus largement, aux acteurs des secteurs tertiaire et résidentiel.

La création d'EnerD2 permettra à chacun des trois partenaires de démultiplier l'efficacité de leur action pour la transition énergétique du territoire, et d'affirmer leur positionnement d'acteurs locaux de premier plan au service de la performance énergétique du patrimoine bâti.



Contacts Presse :

Isabelle OTT	Tél. 03 88 75 20 21	i.ott@reseau-gds.fr
Eric FULLENWARTH	Tél. 03 88 37 88 68	e.fullenwarth@sers.eu
Joëlle LAGRANGE	Tél. 03 88 52 45 36	joelle.lagrange@caissedesdepots.fr

Les contrats de performance énergétique : pourquoi, pour qui, comment ?

Les CPE sont un dispositif conçu pour garantir la performance énergétique dans la durée.

Prestataire unique – marché global

Le CPE est un outil global qui permet la réalisation d'opérations de rénovation thermique par un prestataire de services énergétiques unique qui effectue les études et le diagnostic, réalise les travaux, puis assure l'exploitation et la maintenance des bâtiments pendant toute la durée du contrat (durée longue de 10-25 ans). Le fait de couvrir l'ensemble de la chaîne énergétique permet une optimisation des coûts. Le client rémunère le prestataire en lui versant un loyer pendant toute la durée d'exécution du contrat, dont le montant est partiellement financé par les économies d'énergies réalisées grâce aux travaux, auxquels peuvent s'ajouter des revenus liés à l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable (dans le cas de bâtiments à énergie positive).

Garantie de performance énergétique

Le CPE garantit contractuellement une performance énergétique avec une obligation de résultats qui engage le prestataire à verser une compensation financière en cas de non atteinte des objectifs énergétiques contractuels, et ce pendant toute la durée du contrat. En cas de surperformance, le fruit en sera partagé selon les clauses contractuelles.

Tiers financement optionnel

Le prestataire peut préfinancer les travaux de rénovation et se rémunérer ensuite par une redevance supplémentaire pendant la durée du contrat. Les économies d'énergie réalisées à la suite des travaux sont alors pleinement intégrées dans le modèle de financement.

EnerD2 propose un modèle basé sur l'intégration des compétences, l'ancrage local et une vision de long terme

A la différence du mode de fonctionnement dominant en matière de Contrats de Performance Énergétique, qui généralement met en œuvre des groupements d'entreprises, EnerD2 réunit toutes les compétences en une seule entreprise. Portée par des acteurs aux compétences complémentaires, ancrés dans le territoire et historiquement liés aux collectivités, EnerD2 possède de ce fait un important capital de confiance. L'entreprise propose un modèle économique inscrit dans une vision de long terme, y compris sur le plan de la rentabilité des investissements.

Avec une offre locale et compétitive, présentant les meilleurs gages de sécurité et de pérennité, EnerD2 se positionne donc en priorité comme un interlocuteur privilégié des collectivités et des bailleurs sociaux.

A propos de la SERS

La SERS est une Société d'Economie Mixte dont les principaux actionnaires sont la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole, le Département du Bas-Rhin et la Caisse des Dépôts. Dans sa mission d'aménageur, elle met en œuvre, toujours dans une logique de développement durable, l'accompagnement des projets d'urbanisme et de construction élaborés par les instances publiques locales sur toute l'Alsace. Elle opère sous le statut d'Entreprise Publique Locale (EPL) : un véritable atout pour mettre dynamisme, réactivité et souplesse au service des collectivités territoriales et des acteurs du secteur privé.

Au-delà de leur savoir-faire et de son expérience d'aménageur, les équipes de la SERS partagent au quotidien les valeurs ancrées dans sa mission de service public et dans son engagement à servir l'intérêt général.

Avec les communes, la SERS définit des objectifs de développement, en totale indépendance vis-à-vis des promoteurs et des prestataires, et s'engage sur la durée tant sur l'équilibre financier de l'opération, que sur le respect de ses objectifs. La sécurité juridique, l'éthique, la transparence financière constituent les fondements de cet engagement de long terme.

Dans le cadre de son engagement pour l'économie sociale et solidaire, la SERS mène une politique volontariste de promotion de l'emploi et de l'insertion professionnelle. La notion de responsabilité sociétale est fortement présente dans chacun des appels d'offres émis par la SERS, dans l'élaboration des cahiers des charges, et dans les critères de choix des attributaires.

www.sers.eu

A propos de Réseau GDS

Réseau GDS est une société d'économie mixte dont la Ville de Strasbourg est l'actionnaire majoritaire. Opérateur d'infrastructures énergétiques à Strasbourg et dans plus de 100 communes du Bas-Rhin, Réseau GDS est la première entreprise locale de distribution de gaz naturel en France. Son réseau de 1800 km alimente à ce jour plus de 110 000 clients et achemine annuellement 5 milliards de kWh de gaz naturel.

Au sein du Pôle de l'Energie Publique de Strasbourg, Réseau GDS mène une politique volontariste de diversification de ses activités, focalisée sur la transition énergétique du territoire, en lien étroit avec le Plan Climat Energie de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole. Sa stratégie de développement durable est fondée sur trois axes structurants : le développement et l'intelligence du réseau local de gaz naturel et des réseaux de chaleur, la performance énergétique des bâtiments et les nouvelles filières d'énergies renouvelables locales.

Porteuse de valeurs fortes et d'un engagement sociétal partagé par l'ensemble de ses équipes et parties prenantes, Réseau GDS contribue concrètement à la construction d'un modèle local de l'énergie respectueux des ressources, sobre en carbone et socialement responsable. Premier énergéticien en France engagé dans une démarche « Carbon Progress », première entreprise alsacienne signataire en 2013 d'un contrat de génération, Réseau GDS a également créé en 2012 La Fondation Réseau GDS, pour financer et accompagner les acteurs engagés localement dans la prévention et la lutte contre la précarité énergétique.

www.reseau-gds.fr

A propos du Groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique et démographique. www.caissedesdepots.fr